

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 18 mai 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mai 2017

2017 PP 32 Approbation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire au sein de la Préfecture de police.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des communes en sa partie réglementaire ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, notamment son article 17, modifiée en dernier lieu par la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 40 et 41 ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre Ier de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, modifié en dernier lieu le décret n° 2016-1123 du 11

août 2016 relatif à la prolongation des recrutements réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels de la fonction publique territoriale ainsi qu'à la mise à disposition et à la rémunération de ces agents ;

Vu l'avis émis par le Comité technique paritaire central compétent à l'égard des personnels de la Préfecture de police relevant du statut des administrations parisiennes en date du 15 mars 2017 ;

Vu le projet de délibération, en date du 18 avril 2017, par lequel le Préfet de police lui propose d'approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire au sein de la Préfecture de police ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL, au nom de la 3e commission,

Délibère :

Article 1 : Le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire au sein de la Préfecture de police, dont le texte est joint à la présente délibération, est approuvé.

**PRESENTATION, POUR AVIS, DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCÈS
À L'EMPLOI TITULAIRE DU 13 MARS 2016 AU 12 MARS 2018**

		Nombre de postes ouverts en fonction des besoins de recrutement de la Préfecture de police		
Corps	Mode de recrutement (sélection professionnelle ou recrutement réservé)	Année 2017	Année 2018 (jusqu'au 12 mars 2018)	Nombre total de postes
Secrétaire administratif	Sélection professionnelle	1		1
Adjoint administratif	Sélection professionnelle	4		4
Ingénieur	Sélection professionnelle	8		8
Ingénieur des travaux	Sélection professionnelle	11		11
Technicien supérieur	Sélection professionnelle	12		12
Adjoint technique	Sélection professionnelle	1		1
Infirmier en soins généraux et spécialisés	Sélection professionnelle	0		0
TOTAL		37		37

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO